

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 14 janvier 2013 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Claude Maillé, André Surprenant, Michel Vanier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Landry, Maire

Est absent le conseiller Monsieur Pierre Gosselin

La Secrétaire-adjointe Madame Suzanne Chartrand assiste également à cette assemblée.

9190-01-13 – Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. –

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9191-01-13 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre et des séances extraordinaires du 19 décembre

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9192-01-13 Renouvellement assurances générales

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

De renouveler les assurances générales de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant de 44 794\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9193-01-13 – Renouvellement contrat système postal

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

De renouveler le contrat de location du système postal numérique avec la firme Pitney Bowes pour un période de 60 mois pour un montant de 268,56\$/trimestre. Que ce Conseil autorise la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9194-01-13 – Renouvellement contrat soutien technique système informatique

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

De renouveler le contrat de soutien technique avec la firme Corporation Informatique Bellechasse pour un montant de 3 725,19\$ taxes incluses. D'autoriser l'émission d'un chèque à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9195-01-13– Nomination de l'Union des Municipalités du Québec – mandataire assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Venise-en-Québec fait partie de ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9196-01-13 – Renouvellement adhésion Association des Directeurs Municipaux du Québec, adhésion Fédération Québécoise des Municipalités, Contribution Centre d'Entraide Régional d'Henryville, Don Massey Vanier Scholarship Bursary Fund et contribution à la Coopérative de Santé Lac Champlain.

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle sa contribution ou l'adhésion pour l'année 2013 aux organismes et organisations suivants :

Association des Directeurs Municipaux du Québec : 670,15\$ taxes incluses
Fédération Québécoise des Municipalités : 1 291,31\$ taxes incluses
Centre d'entraide Régional d'Henryville soit pour un montant de 1 395\$, le montant sera réparti comme suit : 697.50\$ en février et 697.50\$ en juillet.
Don Massey Vanier Scholarship, Bursary Fund : 50,00\$
Coopérative de Santé du Lac Champlain: 20 626,50\$

D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à émettre les chèques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9197-01-13 – Autorisation paiement M.R.C. – quote-part matières résiduelles

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement de la quote-part pour les matières résiduelles à la M.R.C. du Haut-Richelieu répartie comme suit : 12 versements de 19 667,95\$ payables le 15 de chaque mois

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9198-01-13 – Demande de don – École de St-Sébastien

Proposé par : M. Claude Maillé
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 500 \$ soit remis au Pavillon St-Joseph École Capitaine Luc Fortin de St-Sébastien comme contribution de la Municipalité de Venise-en-Québec pour l'année 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9199-01-13 – Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 5 décembre 2012 au 31 décembre 2012 ainsi que la liste des permis émis pour l'année 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt résultat registre règlement 386-2012

Le certificat de registre sur le règlement numéro 386-2012 décrétant une dépense de 215 375\$ et un emprunt de 150 000\$ pour l'acquisition d'un camion unité de secours neuf pour le service d'incendie est déposé et fait mention qu'aucune demande de registre n'a été faite lors de la séance du registre du 14 janvier 2012, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et entrera en vigueur dès son approbation par le Ministère des Affaires municipales.

**9200-01-13 – Octroi contrat achat camion incendie – conditionnel approbation
Règlement 386-2012 par le M.A.M.**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion d'incendie neuf et qu'une seule soumission fut reçue ;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde le contrat pour l'achat d'un camion incendie neuf à la firme Industries Lafleur pour un montant de 225 167,04\$ taxes incluses tel que leur soumission du 7 novembre 2012. Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no. 386-2012 par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9201-01-13 – Motion de félicitations – Craig Barnacal

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Claude Maillé
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à M. Craig Barnacal pour la réussite de la section 4 du programme Pompier 1 et matières dangereuses opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9202-01-13 – Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 511, avenue Venise Ouest; 391, avenue Venise Ouest

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires suivants :
511, avenue Venise Ouest – Refaire la toiture
391, avenue Venise Ouest – Ajout d'une cheminée et d'une fenêtre

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumis à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ces projets soient acceptés tel que présentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9203-01-13 – Autorisation paiement NOPAC Environnement

CONSIDÉRANT un protocole d'entente intervenue avec le Ministre du Développement durable de l'environnement et des parcs relativement au programme Climat Municipalités Volet 1 qui consiste en l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été accordé à la firme NOPAC Environnement pour procéder à l'inventaire;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 7 818,30\$ (taxes incluses) à la firme NOPAC Environnement (9256-9177 Québec Inc.) représentant le 1^{er} versement pour les services professionnels dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9204-01-13 – Engagement travaux taxe accise sur l'essence (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9205-01-13 – Engagement travaux taxe accise sur l'essence (TECQ)

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le budget 2013 de la Régie Inter-municipale d'approvisionnement en eau potable Henryville Venise pour un montant total de 865 525\$ et représentant une quote-part au montant de 379 376\$ pour la Municipalité de Venise-en-Québec payable comme suit :

1^{er} mars 2013 : 126458\$, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2013 : 126 459\$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9206-01-13 - Demande de S.I.T.E. – CCLACC (circuit cycliste du Lac Champlain)

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'autoriser S.I.T.E. à utiliser les terrains municipaux et les facilités du Parc Jameson pour la 7^{ième} édition de la CCLACC et à circuler sur le réseau routier de la municipalité le dimanche 9 juin prochain.

Que M. Sylvain Girard, inspecteur municipal soit nommé comme personne ressource désignée pour représenter la Municipalité auprès du comité de la 7^e édition.

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour la 7^e édition de la CCLACC qui se tiendra au Parc Jameson le 9 juin 2013 à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9207-01-13 – Budget S.I.T.E, Comité des Loisirs et Club d'Age d'Or

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'un budget soit accordé aux différents organismes suivants représentant la contribution de la Municipalité pour l'année 2013:

Comité d'âge d'or :	2 000\$
S.I.T.E. :	20 000\$
Comité des Loisirs :	19 000\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9208-01-13 – Rapport de l'inspecteur

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur pour les travaux exécutés durant le mois de décembre 2012 et les travaux prévus pour le mois de janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9209-01-13 – Autorisation paiement – Pavages Maska Inc.

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 294 035,48\$ à la firme Pavages Maska Inc. pour les travaux de pavage effectués dans la Municipalité. Ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt 382-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9210-01-13 – Approbation de dépenses – travaux de pavage 16^e Avenue Est

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 194 110,98\$ pour les travaux exécutés sur la 16^{ème} Avenue Est pour un montant subventionné de 12 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9211-01-13 – Modification contrat de travail – Inspecteur

Proposé par : M. André Surprenant
 Appuyé par : M. Claude Maillé
 ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Maire à signer l'avenant No. 1 au contrat de travail de M. Sylvain Girard concernant la partie reliée au programme de congés personnel payés, du régime de retraite et de l'assurance collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9212-01-13 – Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
 Appuyé par : Mme Micheline Aubry
 ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 450 779.12\$ le tout tel que ci-après listé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<u>CHÈQUES</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
C1200004	CHÈQUE ANNULÉ NON ENCAISSÉ	REMBOURSEMENT TAXES	(33,96) \$
C1200006	CHÈQUE ANNULÉ NON ENCAISSÉ	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	(114,98) \$
C1200832	M.R.C DU HAUT-RICHELIEU TRAVAILLEURS	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES	24 756,32 \$
C1200833	CANADIENS AUTOMOBILES	COTISATIONS SYNDICALES	196,56 \$
C1200834	CARROSSERIE VENISE	RÉCLAMMATION VÉHICULE	1 430,29 \$
C1200835	SAAQ BUTLER ELEMENTARY SCHOOL	IMMATRICULATION VIGNETTES	31,20 \$
C1200836	SCHOOL	CONTRIBUTION	25,00 \$
C1200837	MUSÉE MISSISQUOI	CONTRIBUTION	100,00 \$
C1200838	DÉBOURSÉ ANNULÉ FABRIQUE ST-MARTYRS		- \$
C1200839	CANADIENS	VERSEMENT ACHAT ÉCLISE + REB. 50% BANCS D'ÉGLISE	9 324,00 \$
C1200840	PARENT ERIC	FRAIS DE DÉPLACEMENT	88,55 \$
C1200841	GIRARD SYLVAIN	FOND PENSION	1 045,00 \$
C1200842	ARÉO-FEU LTÉE	ÉQUIPEMENT SERVICE D'INCENDIE	109,23 \$
C1200843	ASTRAL MÉDIA RADIO	ANNONCES VŒUX DE FÊTES	413,91 \$
C1200844	AUBIN ST-PIERRE	PIÈCES VOIRIE TRACTEUR	149,70 \$
C1200845	AUBRY MICHELINE	CCU 7 JANVIER - REMB ACCESSOIRES	82,65 \$
C1200846	BABYTEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS	6,87 \$
C1200847	BAERTSCHI RENÉ	CCU 7 JANVIER	35,00 \$
C1200848	BEGIN DIANE	FRAIS DÉPLACEMENT	97,00 \$
C1200849	BORDO LANA	ENTRETIEN MENAGER	332,50 \$
C1200850	BOURGOUIN GHISLAINE	CCU 7 JANVIER HONORAIRES	35,00 \$
C1200851	BPR INFRASTRUCTURE CLAUDE ET FRANCOIS	PROFESSIONNELS/PHASE 2	869,70 \$
C1200852	PHÉNIX ET FILS CLUB DE GOLF BAIE	CASERNE/PRESBYTERE/ÉCLAIRAGE	3 811,14 \$
C1200853	MISSISQUOI	TUYAU	112,51 \$
C1200854	CMP MAYER INC. CONSTRUCTION ROBERT	VETEMENT SERVICE D'INCENDIE	790,16 \$
C1200855	FLEURY	CHALET PARC JAMESON	24 971,26 \$
C1200856	COPICOM INC.	CONTRAT DE SERVICE	532,05 \$
C1200857	COURCHESNE ROBIN	FAUCHAGE	4 056,32 \$
C1200858	CARDIO CHOC	MATÉRIEL SERVICE D'INCENDIE	269,03 \$
C1200859	COPIE-TEK COMITÉ DE SÉCURITÉ	IMPRIMANTE	689,09 \$
C1200860	INCENDIE	FORMATION SERVICE D'INCENDIE	343,00 \$
C1200861	DEMERS JACQUES	BOTTES HONORAIRES	150,00 \$
C1200862	DENICOURT ARPEN TEURS	PROFESSIONNELS/VOIE CYCLABLE	2 242,01 \$
C1200863	EMARD LINE	CCU 7 JANVIER	35,00 \$
C1200864	EMCO LIMITÉE	ACCESSOIRES CHALET PARC JAMESON	941,48 \$

C1200865	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	INSPECTION VÉHICULES	551,88 \$
C1200866	ENVIRONEX	ANALYSES D'EAUX USÉES	153,38 \$
C1200867	EMRN 2008	MATÉRIEL PREMIER RÉPONDANT	106,78 \$
C1200868	ESTRIE TOYOTA GRANBY	CAMION VOIRIE	730,68 \$
C1200869	F.T.Q.	FOND PENSION	5 522,36 \$
C1200870	FLEURY ROBERT	CCU 7 JANVIER	35,00 \$
C1200871	FDMT GARAGE RÉJEAN	CHAMBRE SENSORIELLE	501,12 \$
C1200872	RAYMOND INC. GARAGE STÉPHANE	RÉPARATION SERVICE D'INCENDIE	373,66 \$
C1200873	BELHUMEUR ENR.	CAMION VOIRIE	422,89 \$
C1200874	GRAYMONT INC.	VOYAGE DE PIERRE	430,64 \$
C1200875	J. GAGNÉ EXCAVATION MÉDIAS TRANCONTINENTAL	TRANSPORT VOYAGE DE PIERRE	313,19 \$
C1200876	S.E.N.C.	AVIS PUBLIC	709,17 \$
C1200877	JUILLET RENÉ	COMPAGNONNAGE /EAU POTABLE	1 356,71 \$
C1200878	KEMIRA WATER SOLUTION LABORATOIRE D'ANALYSES	PRODUIT CHIMIQUE USINE ANALYSES D'EAU	5 321,21 \$
C1200879	S.M. INC.	POTABLE/ASPHALTE	1 491,90 \$
C1200880	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS LES UNIFORMES W.	TÉLÉCOMMUNICATIONS SI/PR	184,71 \$
C1200881	GRADINGER	ÉQUIPEMENT SERVICE D'INCENDIE	411,48 \$
C1200883	LADOUCEUR MICHEL	CCU 7 JANVIER	35,00 \$
C1200884	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	181,80 \$
C1200885	MATÉRIAUX COUPAL	CHALET PARC JAMESON	103,46 \$
C1200886	MINISTRE DES FINANCES MOTEURS ÉLECTRIQUES	VIGNETTES VÉHICULES	132,00 \$
C1200887	GUERTIN INC. SÉRIGRAPHIE MULTI	STATION DE POMPAGE	571,18 \$
C1200888	VISIONS	MANTEAUX EMPLOYÉS VOIRIE	388,90 \$
C1200889	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	29,87 \$
C1200890	PATRICK SAURIOL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	168,42 \$
C1200891	PAVAGE MASKA INC.	PAVAGE 4 RUES	294 035,48 \$
C1200892	PORTES DE GARAGE RSM	GARAGE MUNICIPAL	456,21 \$
C1200893	POSTE CANADA	FRAIS MEDIA-POSTE	292,22 \$
C1200894	PREVIMED INC. RÉNOVATION DANY	MATÉRIEL PREMIER RÉPONDANT	127,50 \$
C1200895	BOUCHER SERRES ET PÉPINIÈRE	ÉMONDAGE PARC JAMESON CENTRES DE TABLES NOUVEAUX	919,80 \$
C1200896	CHAMPLAIN	ARRIVANTS	57,49 \$
C1200897	SERRURIER LAMARRE INC. SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC	KIOSQUE TOURISTIQUE	114,92 \$
C1200898	CORIX	COMPTEUR D'EAU	914,66 \$
C1200899	SUPER SOIR TOILETTES PORTATIVES	CARBURANT	2 111,56 \$
C1200900	SANIBERT	TOILETTES SÈCHES	321,93 \$
C1200901	TROTIER PIERRE	CCU 7 JANVIER	35,00 \$
C1200902	THERRIEN COÛTURE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	91,98 \$
C1200903	VILLE DE BEDFORD	TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE	876,69 \$
C1200904	CMP MAYER INCÉ GESTION FORMATION	ÉQUIPEMENT SERVICE D'INCENDIE	2 692,15 \$
C1200905	INCENDIE	FORMATION	187,65 \$
C1200906	XITTEL SSQ SOCIÉTÉ	TÉLÉCOMMUNICATIONS	304,86 \$
L1200010	D'ASSURANCE-VIE INC.	COTISATIONS ASS-SALAIRE	1 672,19 \$
L1200011	HYDRO-QUÉBEC SERVICE DE CARTES	ÉLECTRICITÉ	8 771,84 \$
L1200012	DESJARDINS	VOIRIE / CHAMBRE SENSORIELLE	1 454,31 \$
L1200013	F.T.Q.	FONDS DE PENSION	8 207,55 \$
L1200014	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONES	311,21 \$
		SOUS-TOTAL :	422 107,18 \$
		SALAIRES EMPLOYÉS/ 22-12-2012	25 735,75 \$
		SALAIRES CONSEILLERS	2 936,19 \$
		GRAND-TOTAL :	450 779,12 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9213-01-13 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 14 janvier 2013 soit levée à 20h35

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Suzanne Chartrand
SECRÉTAIRE-ADJOINTE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Suzanne Chartrand
Secrétaire-adjointe

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal